

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Béique):—De Ralph Loche, de la ville de Westmount, dans la province de Québec, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Talbot:—De la compagnie dite *The Macleod, Cardston and Montana Railway Company*.

Par l'honorable M. Jaffray:—De Francis Joseph Lightbourn et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Young (pour l'honorable M. Bcstock):—De la compagnie dite *The Pacific Coast Fire Insurance Company*.

Par l'honorable M. Choquette:—De la compagnie dite *Quebec Railway, Light and Power Company*.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

MERCREDI, 11 décembre 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à (3) trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

MERCREDI, 11 décembre 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire le jeudi, dix-neuvième jour du mois courant, soit prolongé au mardi, dix-huitième jour de février prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire le jeudi, vingt-sixième jour du mois courant, soit prolongé au mardi, dixième jour de mars prochain; et aussi, que le délai fixé pour la réception des rapports de tout comité permanent ou spécial relativement aux bills privés, qui expire le jeudi, neuvième jour de janvier prochain, soit prolongé au mardi, vingt-quatrième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les paragraphes (a) et (h) de la règle 24 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.